

# Commune de Boécourt

## Lotissement « Le Chênois – Es Longennes »

### Plan spécial et viabilisation du lotissement

Personne de référence : M. Michel Tobler (Maire de Boécourt)



#### Point de départ



Situation du lotissement « Le Chênois » à Boécourt

- ✓ En collaboration avec la Bourgeoisie, propriétaire du terrain, la commune de Boécourt a décidé d'offrir de nouvelles surfaces à bâtir en équipant le lieu-dit « Es Longennes » dans le quartier du Chênois.
- ✓ Situé au Nord-Ouest du village de Boécourt, sur la route de la Caquerelle, ce secteur de 15'000 m<sup>2</sup> est idéalement situé et bénéficie d'un ensoleillement et d'une vue imprenables.
- ✓ Seule la moitié Ouest du secteur est affectée à la zone à bâtir et l'accès y est difficile.
- ✓ Le secteur est soumis à la procédure de plan spécial obligatoire et est destiné à de l'habitat de moyenne densité (indice de 0.6).
- ✓ Après avoir confié l'étude du plan spécial, préalable à toute construction, à RWB Jura SA, le Maître d'ouvrage a souhaité poursuivre cette collaboration pour l'élaboration du projet de l'ouvrage et pour le suivi des travaux.

#### Objectifs principaux



Lieu-dit « Le Chênois » avant les travaux

- ✓ Elaborer et légaliser le plan spécial et les prescriptions liées pour mettre à disposition de la population de nouvelles parcelles en zone à bâtir.
- ✓ Réévaluer les objectifs de densité imposés par le plan de zones en fonction des caractéristiques naturelles et paysagères du secteur.
- ✓ Valoriser l'entier de l'accès au quartier imposé par la morphologie du site en redéfinissant le contour du plan spécial.
- ✓ Equiper neuf nouvelles parcelles (surfaces comprises entre ~ 750 et ~ 1'360 m<sup>2</sup>) pour de l'habitat individuel et/ou jumelé.
- ✓ Equiper un lot (surface environ 6'250 m<sup>2</sup>) pour de l'habitat groupé.
- ✓ Intégrer le lotissement de façon optimale à l'environnement en préservant les arbres et la haie existants qui sont protégés.

#### Points forts de la réalisation



Lotissement du « Chênois » après les travaux

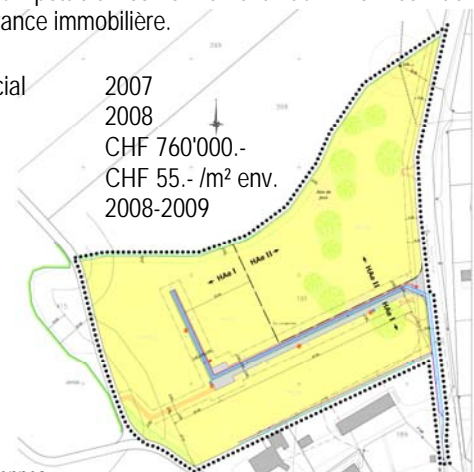
- ✓ Redéfinition de la zone à bâtir pour améliorer la cohérence du secteur et permettre un accès plus efficient tout en préservant les éléments naturels protégés.
- ✓ Largeur de route comprise entre 3.60 m' et 4.20 m' afin de modérer les vitesses et valoriser le caractère résidentiel du quartier.
- ✓ Création de plusieurs places en pavés gazon de part et d'autre de la circulation principale et vouées au stationnement visiteur et facilitant le croisement des véhicules lourds.
- ✓ Aménagement d'une place de rebroussement au milieu du lotissement.
- ✓ Création d'un cheminement piétonnier à l'Ouest du lotissement pour garantir un accès direct à la forêt et assurer la perméabilité du quartier.
- ✓ Gestion de l'évacuation des eaux selon le système séparatif de façon à offrir, à long terme, la possibilité d'étendre cette solution à tout le village.
- ✓ Construction du réseau d'eau potable conformément aux normes de l'Etablissement Cantonal d'Assurance immobilière.

#### Particularités du projet



Cheminement piétonnier reliant le lotissement à la forêt

- ✓ Début de procédure du plan spécial
- ✓ Plan spécial approuvé en
- ✓ Coût des travaux :
- ✓ Coût de la viabilisation :
- ✓ Années de réalisation :



Extrait du plan spécial « Le Chênois – Es Longennes »

Dans le respect de la nature environnante